



DEMANDE DE PRISE EN CHARGE DU TRANSPORT SNCF POUR LES GARDES ALTERNÉES

pour les élèves **demi-pensionnaires et externes**

[voir explications au verso](#)

1. Cadre à compléter par le(s) responsable(s) de l'élève

Nom de l'élève : **Prénom :**

Date de naissance :

Mère

Nom : **Prénom :**

Adresse :

Code Postal : **Commune :**

Téléphone : **Portable :**

Courriel : @

Trajet SNCF de à

Père

Nom : **Prénom :**

Adresse :

Code Postal : **Commune :**

Téléphone :

Courriel : @

Trajet SNCF de à

**JE JOINS UN RIB RÉCENT AU NOM
D'UN DES RESPONSABLES CI-DESSUS**

J'atteste sur l'honneur
l'exactitude des
renseignements inscrits
sur la présente demande.

Signature des parents :

2. Cadre à compléter par l'établissement

Nom de l'établissement fréquenté :

Commune : **Téléphone :**

Classe : **Section :** **Option :**

L'élève a-t-il cours : Le mercredi Le samedi

Qualité : Interne Externe Demi-pension Interne externé

Langues vivantes : LV1 LV2 LV3

Nombre de jours d'absence de l'élève
au cours de l'année scolaire écoulée :

..... jours

Date : Le

**Visa et cachet
du chef de
l'établissement :**

3. Cadre réservé à la Région

Refus. Motif à préciser :

Prise en charge acceptée (à condition de la transmission des titres de transport SNCF par la famille au plus tard le 31 juillet de l'année écoulée à l'Antenne régionale des transports interurbains et scolaires).

CHEMINEMENT DE LA DEMANDE

1) Cadre ① :

À compléter par le responsable de l'élève.

2) Cadre ② :

À faire compléter par l'établissement scolaire fréquenté par l'élève.

PUIS

3) Remettre la demande au plus tard le 19 juillet pour la rentrée scolaire suivante à l'Antenne régionale des transports interurbains et scolaires en Haute-Savoie, 3 rue du 30^e Régiment d'Infanterie 74000 Annecy, accompagnée des justificatifs suivants :



Justificatif de domicile des deux parents



Attestation du jugement de divorce (ou attestation sur l'honneur de garde alternée cosignée par les deux parents)



Planning de garde

N.B. : FOURNIR UNE DEMANDE POUR CHAQUE ÉLÈVE ET POUR CHAQUE ANNÉE SCOLAIRE.

CONSERVER TOUS LES TITRES DE TRANSPORT SNCF. ILS SERONT À REMETTRE AU PLUS TARD LE 31 JUILLET DE L'ANNÉE ÉCOULÉE À L'ANTENNE RÉGIONALE DES TRANSPORTS SCOLAIRES EN HAUTE-SAVOIE.

Conseil régional
Auvergne-Rhône-Alpes

Antenne régionale
des transports interurbains
et scolaires en Haute-Savoie

www.auvergnerhonealpes.fr



3 rue du 30^e Régiment
d'Infanterie
74000 Annecy
Tél. 04 26 73 30 30
transports74@auvergnerhonealpes.fr